

# GLOBAL TELEHEALTH

## Questions fréquemment posées



Global Telehealth permet à vos employés de joindre rapidement un médecin par téléphone ou vidéo-conférence. Voici quelques réponses aux différentes questions que vous pourriez avoir.



### QUESTIONS GENERALES

#### EN QUOI LE SERVICE GLOBAL TELEHEALTH PEUT-IL AIDER MES EMPLOYES?

Global Telehealth est un service pratique et flexible disponible 24h/24 et 7j/7\* pour vos employés, dans la langue de leur choix, depuis le confort de leur domicile ou depuis leur lieu de travail.

#### QUI PROPOSE LE SERVICE GLOBAL TELEHEALTH?

Cigna vous propose le service Global Telehealth services de santé disposant d'un réseau de médecins généralistes et de spécialistes dans le monde entier. Tous les médecins sont autorisés à exercer dans les pays dans lesquels ils interviennent et sont pleinement qualifiés et formés pour dispenser les services proposés.

\*Les vidéos sont consultables 24/7 dans le monde entier.



Cigna est une marque de service déposée qui se réfère à Cigna Corporation et/ou ses filiales et sociétés affiliées. Cigna Global Health Benefits est un nom commercial qui se réfère à ces filiales et sociétés affiliées. Les produits et services européens sont fournis par ces filiales, ou par leur intermédiaire, en ce compris (sans toutefois s'y limiter): Cigna Life Insurance Company of Europe S.A.-N.V. et Cigna Europe Insurance Company S.A.-N.V. (ainsi que leurs agences situées, notamment, en Espagne, au Royaume-Uni et en Suisse), toutes deux immatriculées en Belgique, Plantin en Moretuslei 309, 2140 Anvers, et soumises à la supervision prudentielle de la Banque Nationale de Belgique et à la supervision de l'Autorité des services et marchés financiers dans le domaine de la protection des consommateurs. Il se peut que certains produits et services qui ne sont pas associés à des risques soient fournis par d'autres entités que celle chargée de la couverture. Si vous êtes un client/un assuré européen existant, veuillez consulter votre police d'assurance ou la documentation destinée aux assurés pour obtenir des informations relatives à l'entité Cigna chargée de l'administration de la couverture et/ou des services qui vous sont fournis.



## CARACTERISTIQUES DU SERVICE

**POUVEZ-VOUS M'INDIQUER LE NOMBRE D'EMPLOYES QUI ONT FAIT APPEL AU SERVICE GLOBAL TELEHEALTH\*?**

Oui. Nous pouvons déterminer le nombre de consultations Telehealth qui ont été réalisées. Veuillez contacter votre chargé de clientèle pour plus de détails\*\*.

**QUELS TYPES DE SERVICES LES MEDECINS GLOBAL TELEHEALTH PEUVENT-ILS DISPENSER?**

Grâce à Global Telehealth, vos employés peuvent:

- Joindre un médecin de confiance, y compris un spécialiste, pour bénéficier d'une consultation médicale
- Discuter de symptômes tels que la fièvre, les éruptions cutanées ou les douleurs
- Obtenir un diagnostic, dans la mesure où le médecin dispose de toutes les informations médicales nécessaires
- Discuter d'un rapport médical, de résultats d'analyse ou d'un plan de traitement
- Se préparer en vue d'une prochaine consultation
- Discuter d'un traitement médicamenteux et des éventuels effets indésirables
- Obtenir de l'aide pour les aspects se rapportant au système de soins de santé local

**COMMENT MES EMPLOYES SERONT-ILS INFORMES DE LA DISPONIBILITE DU SERVICE GLOBAL TELEHEALTH?**

Cigna veillera à promouvoir l'utilisation de Global Telehealth, auprès des assurés par le biais de campagnes d'information diffusées par e-mail. Veuillez contacter votre chargé de clientèle si vous souhaitez vous désabonner d'une quelconque communication par e-mail destinée aux assurés.

\*\* Le service doit être utilisé par un minimum de 20 assurés/utilisateurs pour permettre l'élaboration de rapports.



Cigna est une marque de service déposée qui se réfère à Cigna Corporation et/ou ses filiales et sociétés affiliées. Cigna Global Health Benefits est un nom commercial qui se réfère à ces filiales et sociétés affiliées. Les produits et services européens sont fournis par ces filiales, ou par leur intermédiaire, en ce compris (sans toutefois s'y limiter): Cigna Life Insurance Company of Europe S.A.-N.V. et Cigna Europe Insurance Company S.A.-N.V (ainsi que leurs agences situées, notamment, en Espagne, au Royaume-Uni et en Suisse), toutes deux immatriculées en Belgique, Plantin en Moretuslei 309, 2140 Anvers, et soumises à la supervision prudentielle de la Banque Nationale de Belgique et à la supervision de l'Autorité des services et marchés financiers dans le domaine de la protection des consommateurs. Il se peut que certains produits et services qui ne sont pas associés à des risques soient fournis par d'autres entités que celle chargée de la couverture. Si vous êtes un client/un assuré européen existant, veuillez consulter votre police d'assurance ou la documentation destinée aux assurés pour obtenir des informations relatives à l'entité Cigna chargée de l'administration de la couverture et/ou des services qui vous sont fournis.